

Lettre de Marcel Arland à Jean Paulhan, 1953

Auteur : Arland, Marcel (1899-1986)

Voir la transcription de cet item

Transcription

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Arland, Marcel (1899-1986), Lettre de Marcel Arland à Jean Paulhan, 1953, 1953-01-31.

Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle).

Site *HyperPaulhan*

Consulté le 14/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Paulhan/items/show/15497>

Copier

Information sur la lettre

Date 1953-01-31

Destinataire Paulhan, Jean (1884-1968)

Langue Français

Informations sur l'édition numérique

Mentions légales

- Fiche : Société des Lecteurs de Jean Paulhan ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Lettre : Ayants-droit de Jean Paulhan

Éditeur Société des Lecteurs de Jean Paulhan, IMEC, Université Paris-Sorbonne, LABEX OBVIL ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Notice créée par [Équipe HyperPaulhan](#) Notice créée le 03/11/2021 Dernière modification le 28/11/2025

Jean.

[1953]

Pour que France ait son
penné de travail, il faut - en le sachant -
que Gaston lui fasse une "proposition
de contrat". Ce qui est entendu
avec lui.

ARCHIVES PAULHAN

Mais à la Préfecture, comme
au Ministère du travail et comme à
l'ambassade belge, on a dit à
France que si le contrat était
établi pour un emploi de
simple secrétaire, elle n'avait
que très peu de chances d'obtenir
son penné; il faudrait que
le contrat portât sur un
emploi de secrétaire de rédaction.
Ce si d'ailleurs ne dépendrait
en rien de son emploi et de son âge
effectifs; et il serait entendu
que, seule, Dominique serait
ainsi qualifiée sans les papiers
de la revue.

Est-ce possible ? Est-ce d'accord
là-dessus ?
M.